

## FICHE ACTION 4 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

**PRIORITE :**



**POINTE SAINT-NICOLAS**

**FINALITE :**

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

**Commune :** Groix

**Zone concernée (Lieu dit) :** Pointe Saint-Nicolas, Port Saint-Nicolas, Gadoéric (Quéhello)

**Parcelles cadastrales :** ZM 116, 117, 118, 122, 75, 76, 77, 78 (+ chemins communaux)

**Objectifs liés à l'action :** A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, bureaux d'études, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

**Habitats d'intérêt communautaire concernés :**

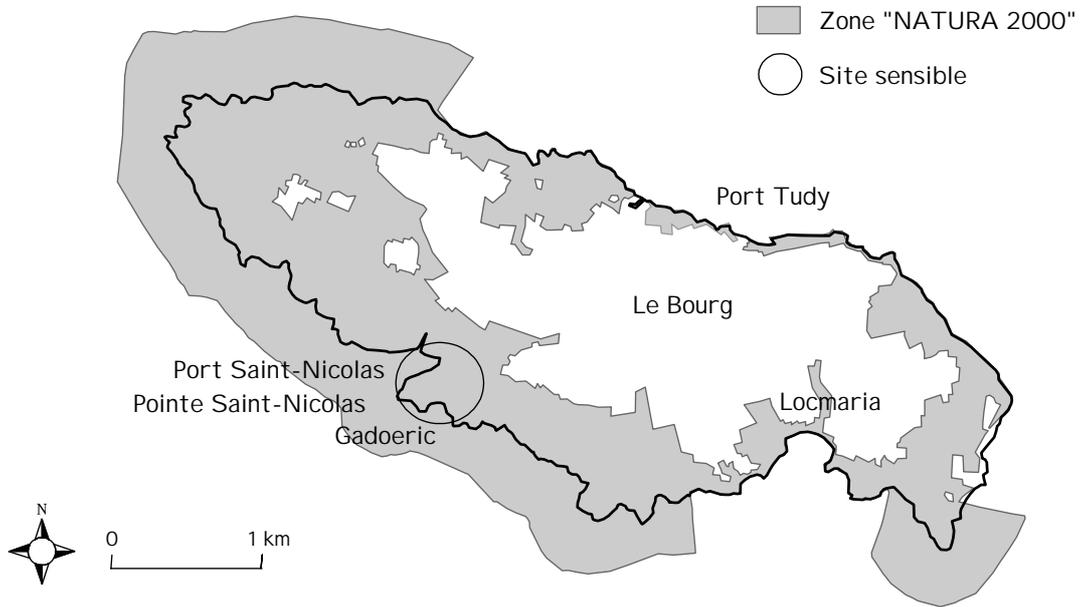
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

**Statuts des parcelles :**

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

**Propriétaire :** Commune de Groix + Privés

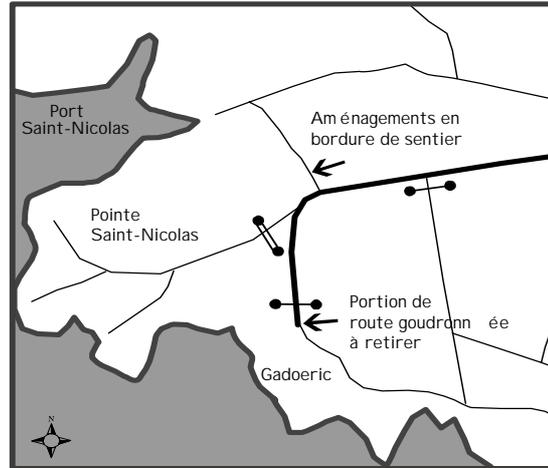
□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



**LEGENDE :**

- Barrière
- Système à 2 vitesses
- Ⓐ Aire naturelle de stationnement
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager et réhabiliter les sites :

- Port Saint-Nicolas : Aménagement en bordure de sentier pour limiter le ravinement et le passage de véhicules sur les pelouses avoisinantes (fossés + « gouttières » perpendiculaires au sens de la pente/drains en bois). Mise en place d'un panneau « Accès réservé aux usagers du port ».

- Pointe Saint-Nicolas : Fermeture du sentier (barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité ») + adoption d'un système saisonnier (= ouverture du 15 septembre au 15 avril). Mis en place d'un pose-vélos près de la barrière.

- Gadoeric : Fermeture du site au niveau du talus actuel (barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité ») et enlèvement d'une portion de la route goudronnée. Pas de système à deux vitesses. Acquisition des parcelles ZM 122 et/ou ZM 75, 76, 77, 78 pour créer une aire naturelle de stationnement de part et d'autre de la route, commune aux différents sites sensibles (autres possibilités : ZM 117, 118).

Des travaux de restauration active seront également nécessaires pour intégrer davantage le secteur au paysage et le réhabiliter (« solution idéale » = enlèvement de la décharge ; solution intermédiaire = stabilisation des falaises et revégétalisation par apports de matériaux). Un état initial, effectué par un bureau d'études, devra être réalisé au préalable.

- Vers Quéhello : Mise en place d'une barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité », en haut du chemin.

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.

Des pictogrammes seront disposés sur les barrières : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan Itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :  
Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements fixes	✓					
Aménagements en période estivale	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Etat initial (Gadoeric)	✓					
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Etat initial + Suivis scientifiques	11 020 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
<b>Total :</b>		<b>12 320 à 14 120</b>

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département

- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de vélos présents sur le site, nombre de véhicules stationnés de part et d'autre de la route